



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save

COMPTE RENDU DE REUNION DU BUREAU SYNDICAL

Date : 21 juin 2022

Secrétaire de séance : Julien BEGUE

Rédacteur : Corinne SOULE

Diffusion : Membres du Bureau Syndical

Quorum : 29 délégués présents

Ordre du jour :

- Admission en non valeur
- Renouvellement réseau AEP Triguebloire à Pompiac : signature du marché
- Renouvellement réseau AEP à Seysses Savès : signature du marché
- Renouvellement réseau AEP à Balesta : signature du marché
- Extension réseau EU - Route de Boussens à Aurignac : signature du marché
- Raccordement réseau EU et AEP - Route de Maurens à Gimont : signature du marché
- Fournitures pièces réseau AEP - EU : signature du marché
- Réhabilitation postes de relevage 2020 : avenant au marché
- Zonages assainissement des eaux usées de 39 communes
- Convention avec l'Etat pour la déviation de la RN 124 à Gimont
- Acquisition de parcelles pour l'extension du réservoir d'eau potable de St Martory
- Acquisitions des terrains d'emprise du périmètre de protection immédiat de la source d'Hountaou à Mauléon Barousse
- Mise en conformité des périmètres de protection du captage de la source d'Hountaou et du réservoir du Calvaire à Mauléon Barousse : demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et rapports annuels du délégataire pour l'année 2021
- Désignation des membres de la commission de contrôle financier
- Emplois d'été
- Création de quatre postes d'Agents de Maîtrise Principaux à temps complet pour avancement de grade
- Tableau des emplois
- Compte rendu des délégations du Président

Approbation du compte rendu du bureau du 10 mars 2022.

Le Président débute la séance en précisant qu'une vingtaine de questions sont à l'ordre du jour de ce bureau qui comprend la signature des marchés publics, un point sur le foncier, des demandes de subventions, ainsi que des questions relatives au personnel.

1) Admission en non-valeur (*Bruno RAULET*)

Il est proposé l'admission en non-valeur des créances suivantes :

- Budget principal eau : 1 082,02 euros TTC
- Budget assainissement : 1 833,60 euros TTC

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

2) Renouvellement réseau AEP Trigueboire à Pompiac : signature du marché (*Thierry IDRAC*)

Le groupement d'entreprises GIESPER - LAURIERE a été retenu pour un montant de 122 944.40 euros HT (estimation des travaux : 136 000 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

3) Renouvellement réseau AEP à Seysses Savès : signature du marché (*Thierry IDRAC*)

L'entreprise E.T.P.M. a été retenue pour un montant de 124 477.70 euros HT (estimation des travaux : 152 000 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

4) Renouvellement réseau AEP à Balesta : signature du marché (*Thierry IDRAC*)

L'entreprise STAT a été retenue pour un montant de 122 737.00 euros HT (estimation des travaux : 110 000 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

5) Extension réseau EU - Route de Boussens à Aurignac : signature du marché (*Thierry IDRAC*)

Le groupement d'entreprises COUSIN PRADERE - SNAACCHINI a été retenu pour un montant de 329 008.00 euros HT (estimation des travaux : 432 000 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Raccordement réseau EU et AEP - Route de Maurens à Gimont : signature du marché (*Thierry IDRAC*)

Le groupement d'entreprises COUSIN PRADERE - GIESPER a été retenu pour un montant de 127 913.20 euros HT (estimation des travaux : 131 240 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

7) Fournitures pièces réseau AEP - EU : signature du marché (*Jean Philippe MANENT*)

Pour les lots n° 1 et 22, la société PUM PLASTIQUES a été retenue.
Pour les lots n° 2, 4, 13 et 15, la société M.T.P a été retenue.
Pour les lots n° 3, 6, 10, 12, 14, 16 et 17, la société SOVAL a été retenue.
Pour les lots n° 5, 7, 8, 9 et 11, la société BAYARD a été retenue.
(estimation des besoins : 400 000 euros HT/an)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

8) Réhabilitation postes de relevage 2020 : avenant au marché (*Thierry IDRAC*)

Cet avenant est dû à l'augmentation de la masse des travaux suite à la modification de la télétransmission et des variateurs de fréquence, ce qui engendre une plus-value de 5 396,59 euros HT (2,54 %).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

9) Zonages assainissement des eaux usées de 39 communes (*Anne Cécile DENIS*)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

10) Convention avec l'Etat pour la déviation de la RN 124 à Gimont (*Thierry IDRAC*)

Le Syndicat doit modifier les réseaux et installations situés dans l'emprise du nouveau tracé de la RN 124 à Gimont à la demande de l'Etat. Le montant total des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 1 628 828,20 € HT et sera remboursé par l'Etat.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

11) Acquisition de parcelles pour l'extension du réservoir d'eau potable de St Martory (*Sabrina LECLERC*)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

12) Acquisitions des terrains d'emprise du périmètre de protection immédiat de la source d'Hountaou à Mauléon Barousse (*Sabrina LECLERC*)

Il s'agit d'acquérir une partie des parcelles comprises dans le périmètre de protection immédiat de la source d'Hountaou à Mauléon Barousse. M. MAULEON Cyrille accepte de céder une partie de sa parcelle au prix de 58 euros et l'Indivision SOST au prix de un euro.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

13) Mise en conformité des périmètres de protection du captage de la source d'Hountaou et du réservoir du Calvaire à Mauléon Barousse : demande de subventions auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (Mélina DOURDIN)

Cette opération est estimée à 71 500 euros HT et est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

14) Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif et rapports annuels du délégataire pour l'année 2021 (Mélina DOURDIN)

Ces rapports ont été présentés en Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui a donné un avis favorable.

Il est précisé que, depuis que les indicateurs techniques existent, c'est la première fois que le rendement du réseau dépasse les 70 % (58 % il y a 20 ans) sachant que le réseau est atypique.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

15) Désignation des membres de la commission de contrôle financier (Mélanie CABANEL)

Il est proposé que cette commission soit composée de Messieurs Thierry REVEIL, Christian FRATUS et Jean ESCULIE.

Le Président ne participe pas au vote.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

16) Emplois d'été (Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

17) Création de quatre postes d'Agents de Maîtrise Principaux à temps complet pour avancement de grade (Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

18) Tableau des emplois (Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)

Il s'agit de supprimer, en raison des avancements et des promotions et des départs volontaires et retraites, un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, quatre postes d'Agents de Maîtrise, un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à mi-temps et un poste d'Attaché.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

19) Compte rendu des délégations du Président (Jean Yves DUCLOS)

Le Président rappelle les décisions prises depuis le dernier bureau :

- conclusion d'un bail commercial avec la Société SUEZ ORGANIQUE pour un local du Syndicat situé à Villeneuve de Rivière
- renouvellement d'un bail d'habitation avec Madame Meryem KADI pour une maison du Syndicat située à Villeneuve de Rivière
- renouvellement d'un bail d'habitation avec Madame Maria Violeta NICOLAS pour un appartement du Syndicat situé à Marestaing
- renouvellement d'un bail d'habitation avec Monsieur David BAQUE pour un appartement du Syndicat situé à Villeneuve de Rivière
- branchement électrique du surpresseur de l'Isle en Dodon
- branchement électrique du poste de relevage de la station d'épuration d'Auzas

20) Questions diverses

Concernant la défense incendie, il est fait remarquer que le SDIS de la Haute-Garonne n'a toujours pas répondu au courrier lui demandant s'il peut prendre en charge le pesage des poteaux incendie imposé annuellement aux communes.

A la question sur l'utilisation des poteaux incendie par les entreprises, il est répondu qu'elles doivent impérativement se rapprocher du Syndicat pour effectuer une demande de prélèvement. Un formulaire est à remplir avec le volume à prélever et la zone concernée. Une fois le dossier validé par le Syndicat et la fin du prélèvement, une facture leur est envoyée.

Un point est fait sur la tarification de l'eau et la mise en place d'un système progressif et non dégressif. Mme SEIGLE-VATTE demande où en est la réflexion. Il lui est indiqué que, s'agissant d'un territoire rural, ce type de facturation est très ancien et qu'avant de modifier le système, il est envisagé un alignement progressif des tarifs. Le prochain comité sera invité, lors de la délibération habituelle sur les tarifs, à se prononcer.

La séance est levée.